

La procédure indiquée ci-dessous est utilisée pour les Centres d'Aix-en-Provence et de Lyon.

Réception des demandes de dossier de candidature tout au long de l'année

Envoi ou téléchargement des dossiers de candidature tout au long de l'année

Réception des dossiers de candidature de septembre à janvier. Les candidats sont informés par écrit de la réception de leur dossier, par le secrétariat.

Vérification par le secrétariat de la conformité de toutes les pièces demandées :

- Dossier de demande d'inscription dûment complété et signé,
- Curriculum vitae,
- Lettre de motivation manuscrite,
- Copie d'une pièce d'identité valide.

En cas de non-conformité, les candidats sont informés par écrit et invités à envoyer les pièces manquantes ou non-conformes.

Examen des dossiers de candidature et pré-sélection (à distance) par la Direction dans la semaine qui suit la réception du dossier complet.

- Vérification de l'âge minimum requis,
- Vérification de l'adaptation du candidat à la formation (motivations, expériences, existence d'un projet professionnel à l'issue de la formation),
- Identification d'une éventuelle reconnaissance de handicap.

Notification de refus ou d'ajournement, motivée.

Convocation à un entretien individuel Dans la semaine qui suit l'acceptation du dossier de candidature.

Appel téléphonique par la formatrice pour prise de rendez-vous.

Entretien individuel oral en visioconférence (durée 20 minutes) avec la formatrice puis sélection des candidats par la formatrice dans les 7 jours suivant

Notification de refus ou d'ajournement, motivée.

Notification d'acceptation et envoi des documents contractuels (contrat, règlement intérieur).
(à distance)
Signée par la Direction.

Validation de l'inscription du candidat après réception du contrat de formation et de ses annexes signés par le candidat et du chèque d'acompte (encaissé après le délai légal de rétractation de 14 jours).



ÆSCULAPE
ÉCOLE LIBRE DE NATUROPATHIE